

**Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale  
du 28 et 30 janvier 2020**

Réf. 1242

Jérôme Champagne et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de président et secrétaire d'assemblée.

**Proposition d'ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour (**document joint**)
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre (**document joint**)
5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
6. Élections au Bureau syndical et au CAP
7. Élection d'un comité de scrutin : élection au comité pré-CRT
8. Rapport d'enquête sur la qualité de l'air de la Direction de la santé publique (DSP) du 9 janvier 2020. Invitée-es : Ana-Maria Seifert, conseillère en SST à la CSN et Patrice Racine, conseiller syndical à la FNEEQ. (**document joint 8a**)
9. Négos sectorielles : deuxième vague de consultation – thème de la rémunération (**document joint 9a**)
10. Télé-enseignement (**document joint**)
11. Tunis (**document joint 11a**)
12. Questions diverses
13. Levée de l'assemblée

---

**1. Mot de bienvenue**

Alexandre D. Lahaie souhaite la bienvenue à toutes et tous.

**2. Nomination à la présidence d'assemblée**

Le comité exécutif propose Jérôme Champagne à titre de président d'assemblée. Il est élu.

Jérôme explique le déroulement de l'assemblée et des délibérations.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Jérôme fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Christopher Pitchon, appuyé par Sylvain Neveu,  
l'adoption de l'ordre du jour.

**PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 10 décembre

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Catherine Laperrière,  
l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 10 décembre.

*PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### 5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Chantal Poirier, appuyé par Ann Comtois,  
d'admettre à titre de nouveaux et nouvelles membres Serge Archambault, techniques auxiliaires de la justice, Caroline Loncol Daigneault, lettres, arts et histoire de l'art, Denise Provençal, physique et Christelle Renaud, soins infirmiers.

*PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### 6. Élection au Bureau syndical et au CAP

Il est proposé par Maude Laparé, appuyé par Julien Villeneuve,  
d'entériner l'élection de Stéphane Ratté, techniques de la documentation (TDOC) et de Monique Leblanc, techniques d'hygiène dentaire (THD) à titre de délégués-es de leur département au Bureau syndical.

*PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Il est proposé par Francis Boudreau, appuyé par Johanne Verge,  
d'entériner l'élection Nina Admo, à titre de coordonnatrice du département de techniques auxiliaires de la justice au CAP.

*PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### 7. Élections d'un comité de scrutin

Jérôme explique qu'un poste est vacant au comité pré-CRT et qu'un comité de scrutin doit être élu afin de procéder à l'élection d'un-e membre à l'assemblée générale du 18 février prochain.

##### *PROPOSITION*

Il est proposé par Julien Villeneuve, appuyé par Annie Thériault,  
d'élire les personnes suivantes à titre de membres du comité de scrutin pour la tenue d'élections le 18 février 2020 afin de combler un poste au comité pré-CRT :

- Johanne Verge, à titre de présidente
- Dina Di Domenico, à titre de secrétaire
- Ann Comtois, Pascale Gravel et Chantal Poirier à titre de scrutatrices.

*PROPOSITION ADOPTÉE L'UNANIMITÉ*

#### 8. Rapport d'enquête sur la qualité de l'air de la Direction de la santé publique (DSP)

**Invités-es :** Ana Maria Seifert, conseillère en santé et sécurité à la CSN et Patrice Racine, conseiller syndical à la FNEEQ.

Alexandre fait d'abord un bref historique de la plainte et de la visite de la DSP qui a eu lieu le 12 novembre dernier à la suite d'une plainte d'un-e employé-e du Collège. Le rapport de la DSP a été rendu public le 17 janvier dernier. Il rappelle que la visite ciblait des locaux spécifiques visés par la plainte et une cage d'escalier de l'aile A. La DSP a aussi questionné le Collège sur l'historique du dossier de qualité de l'air, en particulier le chantier de l'aile B en cours, l'entretien des systèmes de ventilation de l'aile A et le protocole d'intervention lors de dégât d'eau. Ana Maria Seifert précise que le mandat de la DSP consiste à émettre des recommandations, mais qu'elle ne peut obliger le

Collège à les réaliser comme pourrait le faire la CNESST. Cette dernière était d'ailleurs présente lors de la visite et elle va intervenir si nécessaire. La DSP a pu constater une certaine transparence de l'employeur, une prise en charge des signalements des employés-es et que des correctifs sont apportés. Elle souligne que la « contamination résiduelle » peut affecter les personnes très sensibles et qu'il en existe probablement dans tous les milieux. On recommande une prise en charge rapide pour éviter la propagation. Ana Maria conclut en indiquant que le rapport est bref et que pour cet incident, le dossier est clos.

La DSP fait six recommandations que le comité exécutif accueille favorablement, dont cinq s'adressent au comité SST et une aux employés-es (faire des signalements). Alexandre réitère l'importance que le Collège nous tienne informés et il souligne que Malika Habel, directrice générale, s'est engagée à trouver de meilleures façons d'informer le personnel et à rétablir une relation de confiance. La DSP ne fait aucune recommandation quant à des tests supplémentaires ou des interventions majeures. Un minime problème de moisissure a été constaté sous les sèche-mains dans les toilettes de l'aile A et un faible niveau d'humidité dans un service relevé par les tests effectués par le Collège. Ils vont monitorer le taux d'humidité dans l'aile A (en cours). Le syndicat s'appuiera sur ces recommandations et interpellera la CNESST si nécessaire.

Les recommandations de l'assemblée générale d'effectuer des tests supplémentaires à la suite du rapport de la DSP ont été adressées à la Directrice générale avant la publication du rapport. Elle demande de cibler nos demandes et indique que le Collège ne peut prendre des mesures partout. Ana Maria Seifert confirme qu'il est effectivement préférable de cibler les lieux et de faire des tests lorsque nécessaire. Des prélèvements de qualité de l'air à la grandeur du Collège ne sont pas souhaitables ; ils seraient complexes et très coûteux. Or la DSP ne demande pas de prélèvements.

Une tournée des départements qui le souhaitent sera effectuée par le comité exécutif afin de cibler les problématiques d'environnement de travail (qualité de l'air, ergonomie, bruit, etc.) et de convenir des actions précises à entreprendre. Le syndicat continue à soutenir les dossiers individuels. Le suivi demandé par la DSP des recommandations des rapports des firmes spécialisées, notamment le rapport de la firme HSST conseils en 2016, permettra d'avoir un portrait actualisé.

### **Questions et interventions.**

Ana Maria Seifert précise que les problématiques possibles (CO<sub>2</sub>, monoxyde de carbone, moisissure, humidité) ne peuvent affecter les femmes enceintes. Elle explique que, selon le *Guide de gestion de la prolifération fongique en milieu scolaire*, il faut procéder par observations et inspections, s'assurer d'une prise en charge rapide lors des dégâts d'eau et, en dernier recours, faire des analyses de qualité de l'air. Ces tests ont beaucoup de limites. Il n'y a pas de normes et les résultats doivent être comparés à l'air extérieur. Il faut procéder à sept échantillonnages, donc ces tests coûtent cher et sont peu probants. À ce titre, les tests effectués avec les chiens renifleurs sont beaucoup mieux. Par ailleurs, le syndicat a déjà fait plusieurs demandes à la CNESST et cette dernière ne jugeait pas nécessaire d'intervenir.

### **PROPOSITION**

Le Bureau syndical recommande à l'assemblée générale  
**de mandater le comité exécutif pour s'assurer de la mise en œuvre des recommandations du rapport d'enquête de la Direction de la santé publique (DSP) du 9 janvier 2020.**

**PROPOSITION ADOPTÉE L'UNANIMITÉ**

### Conseils d'usage concernant la prise de parole publique et aux médias d'information.

Le SPPCM a été contacté par divers médias à l'automne dernier, soit Radio-Canada, La Presse et l'émission de Paul Arcand à la radio de 98.5. Nous avons réagi et répondu à leurs questions. À la parution du rapport de la DSP, le syndicat a accordé une entrevue à Radio-Canada à leur demande ; un article est paru ainsi qu'un reportage radio émis. Certains profs ont aussi été contactés par les journalistes et ils-elles sont venus-es demander conseil au syndicat. Le SPPCM recommande la plus grande prudence dans la diffusion d'opinions sur les médias sociaux ou traditionnels. Même s'il s'agit de vérité, le devoir de loyauté en relations de travail exige de ne pas critiquer publiquement l'employeur. Le syndicat a davantage la possibilité de critiquer le Collège, mais il doit aussi le faire avec prudence.

Patrice Racine précise qu'à la différence des membres individuels, les membres de l'exécutif syndical jouissent d'une immunité syndicale en ce qui a trait à la prise de parole publique. S'ils font une prise de parole publique, il faut avoir des informations véridiques et prépondérantes, pas des hypothèses. En tant que conseiller syndical, il déconseille aux profs de le faire. Selon le Code civil, un-e salarié-e est tenu-e au devoir de loyauté et d'honnêteté. Patrice souligne qu'il ne remet pas en doute les convictions ni les droits et libertés de la personne, mais le devoir de loyauté est reconnu par les tribunaux. Il faut être prudent-e, car on s'expose à des mesures disciplinaires. Il faut d'abord prendre tous les recours à notre disposition (comité SST, syndicat, DSP, CNESST, etc.) avant de faire des interventions publiques. Il termine en précisant que ce principe est reconnu par les tribunaux et qu'il est très rare que l'arbitrage aille à l'encontre. Il cite trois jurisprudences en ce sens, notamment dans le cas de sonneurs d'alerte.

### Questions et interventions.

#### 9. Négos sectorielles : deuxième vague de consultation – thème de la rémunération

Jérôme explique le déroulement des délibérations sur le document des demandes de négos sur la rémunération : présentation de la proposition principale (adoption en bloc des cinq demandes formulées par comité de négo de FNEEQ, reprises par le comité exécutif du SPPCM) et présentation des cinq autres demandes (A à E) formulées par des profs lors des consultations via les départements (les cartons) qui devront être dûment proposées et appuyées, à titre d'amendements.

#### **PROPOSITION PRINCIPALE**

Le comité exécutif propose

**d'adopter les demandes sur la rémunération (1 à 5) telles que formulées par le comité de négo de la FNEEQ (document joint).**

Andréane St-Hilaire donne des explications sur les demandes formulées sur les cartons lors de la consultation des départements. Elle invite les profs qui les ont rédigées à les présenter ou à compléter l'information.

#### **AMENDEMENT (A)**

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Claude Beaucaire,

**de rattacher explicitement les tâches de la formation à distance (FAD) et celles de la reconnaissance des acquis (RAC) à l'échelle salariale, en adaptant, entre autres, les paramètres de la Ci.**

**AMENDEMENT ADOPTÉ L'UNANIMITÉ**

### Questions et interventions.

#### **AMENDEMENT (B)**

Changer 3% pour 2%.

**Cette demande n'est pas reprise par l'assemblée.**

### **AMENDEMENT (C)**

Il est proposé par Jean Sébastien, appuyé par Marc-André Houle,  
**de déterminer des balises nationales pour la reconnaissance de l'expérience.**

**AMENDEMENT ADOPTÉ LA MAJORITÉ**

Jérôme propose l'ajournement de l'assemblée à 13 h 53.

**L'assemblée générale se poursuit le jeudi 30 janvier 2020.**

Jérôme précise qu'il s'agit de la suite de l'assemblée du 28 janvier et rappelle les points à l'ordre du jour. Il annonce qu'une question de privilège aura lieu à 13 h 45 afin d'accueillir Jean-Sébastien Provencher, président du Syndicat des employés-es de la Coop Maisonneuve, qui viendra nous parler du conflit de travail et de la grève. De plus, il remercie David Legris-Tremblay, prof en TGE, pour son soutien technique afin de permettre la diffusion de l'assemblée et de la prise de parole des membres sur place au campus du 6220 rue Sherbrooke.

Jérôme fait la lecture des demandes D à E et Andréane donne des explications sur sa compréhension des demandes telles que formulées. Elle invite les profs qui les ont rédigées à expliquer le sens de leur proposition et souligne qu'il est aussi important de connaître les arguments en faveur des propositions afin que les délégués-es à la FNEEQ puissent être en mesure de les défendre. Elle présente la teneur financière des propositions de la FNEEQ et termine en soulignant que la proposition mise en dépôt à la dernière assemblée sera abordée lorsqu'on traitera les demandes locales.

**Questions et interventions.**

### **AMENDEMENT (D)**

Il est proposé par Martin Lachapelle, appuyé par Jocelyne Jouan,  
**de prévoir aux fins de la rémunération que tout diplôme d'études supérieures en pédagogie soit reconnu pour l'atteinte des échelons 18, 19 et 20 (12, 13 et 14).**

**AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ**

### **AMENDEMENT (E)**

Il est proposé par Dahlia Kerba, appuyé par Anne-Marie Le Saux,  
**de prévoir que tous les frais en lien avec l'achat de matériel pour enseigner soient remboursés.**

Dahlia Kerba expose sa proposition et mentionne que la formulation initiale de sa demande comprenait trois possibilités soit a) remboursés b) déductible d'impôt ou c) compensé en montant forfaitaire. Andréane explique que les possibilités b et c ne sont pas recevables, car elles ne peuvent faire partie de la négociation de la convention collective en raison des impacts fiscaux.

### **SOUS-AMENDEMENT**

Il est proposé par Dahlia Kerba  
**de biffer « remboursés » et de le remplacer par « fourni par le Collège ».**

**L'AMENDEMENT N'EST PAS APPUYÉ  
AMENDEMENT « E » EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

### **PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE**

Le comité exécutif propose

**d'adopter les demandes sur la rémunération (1 à 5) telles que formulées par le comité de négo de la FNEEQ (document joint) et amendées (A et C).**

**PROPOSITION MODIFIÉE (A ET C) ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Andréane présente la campagne de mobilisation et d'affichage concernant le dépôt des offres patronales. Elle invite les profs à évaluer les offres patronales et demande des volontaires pour en faire de l'affichage dans les départements et ailleurs dans le collège. Les grilles de correction seront remises au Comité patronal de négociation des collègues (CPNC).

## **10. Télé-enseignement**

Alexandre et Nathalie Pilon présentent le dossier. Lors du Comité des relations de travail (CRT) du 20 décembre dernier, le Collège a avisé le syndicat de son intention de mettre en place des projets de télé-enseignement dès l'automne 2020. Aucun objectif ni précision n'ont toutefois été apportés. Selon la convention collective, le Collège doit d'abord consulter les départements et le syndicat. La question doit être soumise au comité des relations de travail (CRT).

Alexandre indique que le Collège et la Direction des études ont déjà mis, ou tenté de mettre en place, deux projets de télé-enseignement. Un premier projet a été fait dans un contexte d'accommodement médical et, à ce moment-là, ni le syndicat ni le département n'ont voix au chapitre. Un deuxième projet a été proposé par la Direction des études à un-e prof sans que cela soit le cas et sans avoir ni informé ni consulté les instances appropriées. Au CRT du 20 décembre dernier, le Collège s'est rétracté, a annoncé son intention de ne pas faire ce projet, mais qu'il allait consulter pour mettre en place du télé-enseignement et qu'un comité restreint serait mis en place.

Nathalie précise que le syndicat n'est pas favorable à de tels projets, mais il considère important d'être partie prenante et d'être proactif pour ne pas se retrouver devant les faits accomplis, après une rapide consultation du Collège. Le comité pré-CRT a été saisi de la question et il est aussi d'avis que le syndicat doit être partie prenante des décisions et qu'un comité élargi et représentatif doit être constitué (quatre profs des secteurs techniques, préU et formation générale et deux représentants-es syndicaux). Le mandat du Bureau syndical a été présenté au CRT du 24 janvier. Durant la semaine de « relâche » en mars, le syndicat prévoit organiser une rencontre sur le télé-enseignement afin d'échanger nos préoccupations sur le sujet.

Considérant :

- l'annexe VII-3 de la convention collective qui exige que soient consultés la Commission des études et les départements concernés « *pour mettre en œuvre l'expérimentation de nouveaux modèles d'organisation de l'enseignement qui utilisent les technologies de l'information et des communications, notamment le télé-enseignement, pour favoriser l'accessibilité aux études supérieures d'ordre collégial* » ;
- l'intention du Collège d'offrir des cours en télé-enseignement à l'automne 2020 ;
- les positions sur l'enseignement à distance du SPPCM prises lors de l'assemblée générale tenue le 9 avril 2019 (document joint).

### **PROPOSITION**

Le Bureau syndical recommande à l'assemblée générale de mandater le comité exécutif et le comité du pré-CRT de participer aux négociations sur l'implantation du télé-enseignement au Collège selon les modalités suivantes :

- qu'on ne puisse forcer la participation au télé-enseignement, tant pour les enseignantes et les enseignants que pour les disciplines, les départements et les étudiants-es ;
- le respect de la convention collective ;
- le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ;
- le respect des règles départementales, notamment en matière d'évaluation et de répartition de la charge.

Que le comité exécutif fasse régulièrement rapport de l'avancement de la négociation au Bureau syndical, au comité des affaires pédagogiques et à l'assemblée générale.

Questions et interventions.

### **AMENDEMENT**

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Vitalie Perreault, ajouter à la fin du quatrième picot : « ... et de l'équité de la tâche ».

**AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **AMENDEMENT**

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Ann Comtois, d'ajouter les picots suivants :

- qu'on établisse clairement (circonscrire) le cadre des projets de formation à distance ;
- qu'un bilan soit fait après chaque expérience et avant que les ententes soient reconduites ;

**AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

### **AMENDEMENT**

Il est proposé par Christopher Pitchon, appuyé par Annie Thériault, d'ajouter « ... d'exiger un moratoire sur l'implantation du télé-enseignement au Collège et en cas d'échec, de mandater le comité exécutif et pré-CRT... »

**AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

### **PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE**

Le Bureau syndical recommande à l'assemblée générale de mandater le comité exécutif et le comité du pré-CRT d'exiger un moratoire sur l'implantation du télé-enseignement au Collège et, en cas d'échec, de participer aux négociations selon les modalités suivantes :

- qu'on établisse clairement (circonscrire) le cadre pour les projets de formation à distance ;
- qu'un bilan soit fait après chaque expérience et avant que soient reconduites les ententes ;
- qu'on ne puisse forcer la participation au télé-enseignement, tant pour les enseignantes et les enseignants que pour les disciplines, les départements et les étudiants-es ;
- le respect de la convention collective ;
- le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ;
- le respect des règles départementales, notamment en matière d'évaluation et de répartition de la charge et de l'équité de la tâche.

Que le comité exécutif fasse régulièrement rapport de l'avancement de la négociation au Bureau syndical, au comité des affaires pédagogiques et à l'assemblée générale.

**PROPOSITION PRINCIPALE MODIFIÉE ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 11. Questions de privilège

**Invité :** Jean-Sébastien Provencher, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la coopérative du Collège Maisonneuve (STTCM) nous présente les enjeux de la négo et fait le point sur le conflit de travail à la coop. Une conciliation a été demandée et les négos vont reprendre plus tôt que prévu. Les offres patronales sont les mêmes coupures annoncées lors de la dernière négo (salaire, vacances, congés de maladie, retraite) et la partie patronale refuse les demandes syndicales. Un mandat de grève de 72 heures (neuf jours) a été voté en assemblée générale. Il remercie les profs pour leur appui. Il souligne que le Collège a permis de faire du piquetage à l'intérieur.

### Questions et interventions.

Considérant :

- que la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la coopérative du Collège Maisonneuve (STTCM) est échuë depuis novembre 2019 ;
- le mandat de grève du STTCM ;
- qu'ils en sont à un deuxième conflit de travail depuis 2017.

### **PROPOSITION**

Le comité exécutif propose

**d'appuyer les revendications du STTCM et de leur faire un don de 75 \$.**

**PROPOSITION ADOPTÉE L'UNANIMITÉ**

## 12. Tunis

Faute de temps, le sujet n'a pas été abordé.

## 13. Questions diverses

Aucune.

## 14. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 13 h 57.

Chantal Lamarre,  
Secrétaire d'assemblée

Jérôme Champagne  
Président d'assemblée